

Image not found or type unknown



Autorite parentale conjointe

Par **soasyl**, le **26/10/2014** à **22:22**

Bonjour,
Séparée depuis 2003, avec autorité parentale conjointe, voilà plus d'un an et demi que le père de mon fils de 14 ans ne se manifeste plus (ni appel, ni pension).
Aujourd'hui, pour pouvoir faire une demande de carte d'identité nous avons besoin de son accord que celui-ci ne veut pas donner. Qu'ai-je comme solution ? Y a-t'il moyen d'obtenir l'autorité parentale exclusive étant donné qu'il ne se manifeste plus ?
Merci d'avance.
indispensable pour obtenir des réponses

Par **Tisuisse**, le **27/10/2014** à **10:13**

Bonjour,
Vous saisissez le JAF pour obtenir cet accord ou pour avoir l'autorité parentale exclusive.
En ce qui concerne la pension non payée, voyez un huissier pour faire une procédure contraignant le père de votre enfant commun, à exécuter la décision de justice.